NUMÉRO 64 | DU 22 AU 28 FÉVRIER 2016 | 20 €

ISSN : 073-3454

**LA PHRASE**

***« On nous demande beaucoup en termes de solidarité et on nous enlève la capacité de nous développer »***

**Jean-Jacques Barbaux**, président de Seine-et-Marne

**PORTRAIT**

**Michel Leprêtre**
Ascensionniste p. 12

**LE CHIFFRE**

**2,7**

milliards d'euros, c'est le coût de la réalisation de la ligne 18 du Grand Paris express dont le financement s'étalera de 2019 à 2030

**SUR NOTRE SITE**

Caisse des dépôts / Medef / TVK
Linkcity Ile-de-France / Ogic
Impulse partners / Insee / CitizenM
Compagnie de Phalsbourg / RTE
Opievoy / Etoile Cinémas / Epaps
Demathieu Bard / Sadev 94
Logement francilien / Unicem
Nextdoor / Work and Play
Fondation Concorde / Crocis
Elogie / Imfusio / Engie Réseaux

lejournaldugrandparis.fr

# Le journal du Grand Paris

*ENTREPRISES / TERRITOIRES / INNOVATIONS / ATTRACTIVITÉ*

## SOMMAIRE

### ENTREPRISES

ACTUALITÉS **P. 2 À 4**

**Le Stream building fera pousser légumes et start-up**

**JO 2024 : Paris a présenté son « projet pour gagner »**

**Emploi : la Région veut expérimenter**
Valérie Pécresse a dévoilé un plan d'action pour l'apprentissage

CRÉATEURS **P. 5**
**ImFusio** Culture du changement
**Open Espace** Boutique de l'emploi
**Fullmobs** Crowdtiming

DOSSIER **P. 6-7**
**Déchets de chantier : la remise en cause du Predec par le préfet inquiète les élus**
Le plan de prévention et de gestion des déchets du BTP a été déféré au tribunal administratif

MARCHÉS PUBLICS **P. 8**
**Nouveau corpus juridique des concessions**

### TERRITOIRES

ACTUALITÉS **P. 9 À 11**

**La MGP zappe les préliminaires**
Patrick Ollier a annoncé le lancement d'« Inventons la métropole »

**Stif : un débat d'orientation budgétaire en forme d'état des lieux**

**Paul Miguel, président de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne**
« Cette fusion n'est pas un mariage d'amour »

# Région-métropole : Patrick Ollier tue le match

*« Nous sommes une intercommunalité qui trouve sa place dans un cadre régional. »* La phrase, prononcée par le président Ollier en marge de la 2e séance plénière de la métropole du Grand Paris le 18 février, n'a rien d'une tautologie. Le président de la MGP entend ainsi expliquer qu'opposer la métropole et la Région n'a pas de sens. Une intercommunalité constitue une structure de gouvernance qui associe des communes autour d'un projet commun. Ce qui lui donne à la fois une force moindre que la Région, dont l'exécutif est élu au suffrage universel direct. Et aussi une force supérieure, puisque la métropole réunit 131 maires qui représentent chacun un territoire, et non une formation politique.

**ÉDITORIAL**
**par Jacques Paquier**
rédacteur en chef

C'est là que puise sa source la fameuse culture du consensus de l'intercommunalité. *« Nous mettons nos sensibilités de côté pour œuvrer ensemble dans le sens de l'intérêt général »*, indique constamment Patrick Ollier. Et il est vrai que voir Anne Hidalgo (PS), André Santini (UDI), Patrice Leclerc (FDG) ou Daniel Breuiller (EELV) œuvrer ensemble, autour de Patrick Ollier (LR), au service des sept millions de Grands Parisiens réjouit, au risque d'être taxé de candeur naïve.

> ***« Nous mettons nos sensibilités de côté pour œuvrer ensemble dans le sens de l'intérêt général »,* indique Patrick Ollier**

Habile, le maire de Rueil-Malmaison répète également qu'il ne conteste en rien le leadership de la Région dans son champ de compétences, vidant de sa substance la volonté de Valérie Pécresse d'obtenir, en 2017, une réécriture de la loi NOTRe qui n'aurait d'autre but que d'affirmer cette suprématie régionale.

Joignant le geste à la parole, le président de la MGP propose que chacun de ses vice-présidents rencontre son homologue au conseil régional pour veiller à l'articulation des politiques de chaque niveau. C'est tout l'esprit de la loi, justement, que d'affirmer la prédominance stratégique de la Région, notamment en matière d'économie, tout en reconnaissant le fait urbain par la création des métropoles. Autrement dit, il n'y a de millefeuilles que si les strates ne se coordonnent pas. *« Nous avançons avec humilité, modestie et rapidité, pour bâtir une métropole efficiente et interactive »*, assène le président Ollier. S'il faut juger aux actes, n'est-ce pas ce que l'on souhaite entendre ? ■

## En bref
## Actualités

**Dominique Dudan, nouvelle présidente de l'Orie.** La créatrice de la filiale française d'Union Investment est désormais présidente de l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise (Orie). L'autodidacte, qui a fait un détour par le secteur bancaire, a fait ses armes au sein du groupe Accor, puis chez BNP Paribas immobilier. Elle est aujourd'hui senior advisor chez LBO France.

**Frédéric Valletoux élu président du comité régional du tourisme.** Le maire (LR) de Fontainebleau a été élu, le 17 février, président du Comité régional du tourisme. Ancien journaliste, Frédéric Valletoux est également président de la Fédération hospitalière française, président de la communauté de communes du Pays de Fontainebleau et conseiller régional.

**Marie-Christine Parent, directrice de l'Insee Ile-de-France.** Entrée à l'Insee en 1989, Marie-Christine Parent est désormais à la tête de sa branche Ile-de-France. Diplômée de l'Ensae et titulaire d'un DEA d'analyse et politique économiques. Elle était, depuis 2012, chef du département du cadre de vie et des conditions de travail à la direction générale de l'Insee.

**Apur. Portaits d'arrondissement.** L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) a publié un outil statistique inédit sur les arrondissements de la capitale. Des données brutes et récentes, en 70 chiffres clefs, sont recensées pour chaque circonscription. Logement, chômage et insertion, économie, cadre de vie... Les champs couverts sont très larges pour ces nouvelles fiches d'identité d'arrondissement. *« On y trouve par exemple le nombre de logements sociaux, celui des naissances, des demandeurs d'emploi, des médecins, le pourcentage de population exposée au dioxyde d'azote, le nombre de lieux d'hébergement pour les personnes âgées, etc. »*, fait valoir l'Apur.

© DR

Le bâtiment disposera d'un jardin potager de 1 200 m² sur le toit.

RÉINVENTER PARIS

# Le Stream building fera pousser légumes et start-up

**Intégré à la ZAC Clichy-Batignolles (17e arr.), cet immeuble en structure bois prendra place, au plus tôt en 2019, au pied du tribunal de grand instance en cours de construction.**

L'appel de la nature a beaucoup inspiré les candidats à l'appel à projets Réinventer Paris. Ainsi, Philippe Chiambaretta, maître d'œuvre de l'un des 22 projets lauréats – le Stream building –, a opté pour un jardin potager de 1 200 m² sur la toiture terrasse du bâtiment, et des pieds de houblon en façade, produisant des denrées (même la bière) utilisées par les cinq restaurateurs de l'immeuble. Philippe Chiambaretta n'en est pas à son coup d'essai, puisque trois autres projets immobiliers à Paris associant restaurant et potager sont en cours, dont un au sommet de l'ancien immeuble du Virgin Megastore sur les Champs-Elysées, qui sera réhabilité à partir de cet été en vue d'accueillir les Galeries Lafayette.

Mais le végétal ne se cantonne pas à un rôle d'accessoire. Il fait partie intégrante du Stream building pensé comme *« un organisme vivant basé sur des circuits courts et une gouvernance partagée »*, se référant au modèle d'économie circulaire et solidaire. Ainsi, le potager sera géré par l'association Espaces, une coopérative fonctionnant avec des emplois d'insertion. *« Cet équipement privé d'intérêt général répond aux défis de la ville de demain : accueillir des modes de vie décloisonnés et créer un nouveau lien avec la nature »*, résume l'architecte.

### Bâtiment modulaire

*« Cette plateforme de vie 24h/24 est l'aboutissement d'une année de recherche d'un collectif multidisciplinaire, animé par notre agence pour la foncière Eurosic et le promoteur Hines, avec les agronomes Topager. »* Ces derniers ont notamment validé que des légumes cultivés en bordure du périphérique ne risquent pas d'être endommagés par la pollution, *« celle-ci n'atteint pas les plantations au 8e étage »*, assure l'architecte.

Implanté sur une parcelle de 2 216 m² située à l'angle de l'avenue de la Porte de Clichy et du boulevard périphérique, le Stream building développera, sur environ 16 000 m², un espace de coworking et un hôtel d'entreprises gérés par Spaces, une centaine de mini-lofts sous l'enseigne Zoku, des restaurants, des espaces de sport, de bien-être et de détente, et une terrasse panoramique au dernier étage. D'une architecture plutôt sobre, ce bâtiment totalement transparent grâce à ses façades entièrement vitrées mettra en œuvre un système constructif innovant, dans la mesure où il sera totalement *« modulaire »* et *« évolutif »*.

*« La structure en bois permet un chantier accéléré dont la trame unique peut accueillir toutes les formes d'activité et est totalement recyclable »*, précise Philippe Chiambaretta, qui prévoit 16 mois de chantier. Mais le démarrage des travaux de ce projet, qui pourrait atteindre les 100 millions d'euros d'investissement, est conditionné au départ du terminal de la RATP programmé au plus tôt en 2018. ■

FABIENNE PROUX

Une centaine de mini-lofts seront aménagés dans le Stream building.

© JGP

© JGP

Le public de la Philharmonie a participé avec enthousiasme à la présentation de la candidature de Paris aux JO de 2024.

JO 2024

# Paris a présenté son « projet pour gagner »

**Paris a officiellement lancé sa candidature à l'organisation des Jeux olympiques de 2024, le 17 février, à la Philharmonie. Avant de présenter la liste définitive des sites retenus dans le projet, les différentes parties prenantes ont exprimé la vision portée par ce projet *« responsable et durable »*.**

C'est dans une Philharmonie surchauffée que Paris a officiellement lancé sa candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Entre les vivats de jeunes sportifs venus en nombre qui scandaient en chœur le nom de la ville candidate, figures du milieu olympique, porteurs du projet et représentants du gouvernement se sont succédé pour exprimer leur enthousiasme. Pour tous, de Teddy Rinner à Manuel Valls en passant par Anne Hidalgo ou Tony Estanguet, cette candidature est une promesse d'unité et de fraternité. Des mots accueillis avec succès par un public très en forme. Les métaphores sportives s'enchaînaient pour décrire la compétition dans laquelle Paris s'était lancée.

Mais au-delà du projet sportif, comme l'ont rappelé les intervenants, c'est une promesse d'avenir que porte la candidature parisienne. *« C'est un projet pour tous, pour la France. C'est une opportunité sans équivalent pour faire rayonner la France »*, a estimé Bernard Lapasset, coprésident de Paris 2024. *« Nous avons besoin de grands projets pour bâtir l'identité de nos territoires. À Paris, dans le Grand Paris, en Ile-de-France et à Marseille* [qui accueillera les épreuves de nautisme] », a par ailleurs fait valoir Manuel Valls.

### Seine-Saint-Denis à l'honneur

Le choix de la Philharmonie pour accueillir la cérémonie n'était pas anodin, comme l'a expliqué Anne Hidalgo. Située à la porte de Pantin, elle ferait ainsi *« le lien entre Paris et la Seine-Saint-Denis »*. La Seine-Saint-Denis est en effet partie prenante du projet. Avec les nombreuses infrastructures existantes et futures mises à contribution, comme avec l'image de mixité et de jeunesse que la candidature veut porter.

Le département le plus jeune de France hériterait par ailleurs de 5 000 logements après la reconversion du village olympique et du village média. Le premier, situé à Saint-Denis Pleyel, bénéficiera des nouvelles lignes du Grand Paris express et permettra à 85 % des athlètes d'être à moins de 30 min du lieu de leurs épreuves. Il aura en son cœur la Cité du cinéma et a pour objectif, à la suite des Jeux, d'être un démonstrateur de ville durable et de *smart city*. Une démarche à l'image des JO projetés : durables et responsables. Pour Etienne Thobois, directeur général de Paris 2024, c'est *« un projet pour gagner »*. ■ GRÉGOIRE MÉROT

## LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

**3 %**

de trafic supplémentaire, par rapport à l'année 2014, a été enregistré par Aéroports de Paris dans les plateformes de son groupe, selon les résultats annuels publiés par la société, le 16 février.

**95,4**

millions de passagers ont ainsi foulé les sols des aéroports de Paris en 2015. Un chiffre qui traduit une augmentation globale du trafic depuis 2011 (+ 2,7 %) et qui devrait encore augmenter cette année, selon les prévisions d'ADP (+ 2,3 %).

**2 916**

millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015. Aéroports de Paris a ainsi connu une croissance de 4,5 % durant cette année.

FINANCEMENT

## La Caisse des dépôts « acteur du Grand Paris »

**Le groupe Caisse des dépôts a organisé, le 16 février, un colloque centré sur son action métropolitaine.** Les grands acteurs du projet étaient ainsi réunis à la Cité internationale universitaire pour présenter le Grand Paris, les défis qu'il implique et les solutions qu'ils veulent y apporter. Le tout Grand Paris était là. Il faut dire que la Caisse des dépôts et ses différentes filiales irradient tous les domaines. Foncier, aménagement, immobilier, transport, numérique, les champs couverts par le groupe entrent dans toutes les composantes du projet métropolitain au service d'une stratégie impulsée par Pierre-René Lemas, directeur général, qui se résume ainsi : *« ancrage territorial, investissement local »*. La réunion de ces différents acteurs est à l'image de *« l'aventure collective »* qu'est le Grand Paris, selon les mots de Jean-François Carenco, le préfet de région. ■ G.M.

## LA PHRASE

***« Une logorrhée législative et réglementaire conjuguée à une instabilité incessante et parfois sans cause de normes, voilà le premier handicap de ce pays »***

**Renaud Denoix de Saint-Marc,** membre du Conseil constitutionnel

EMPLOI

# La Région veut expérimenter

**Expérimenter : tel est le maître-mot de Valérie Pécresse qui a fait adopter, les 18 et 19 février, en séance plénière, une série de délibérations pour faire bouger les lignes.**

Renégociation de l'accord-cadre de partenariat avec Pôle emploi, plan d'action pour l'apprentissage, mise en place d'une équipe *« antidélocalisation »*, et conditionnement des aides régionales à l'accueil de jeunes stagiaires : voici quelques-unes des mesures présentées par le nouvel exécutif, et qui ont été soumises aux élus régionaux. Objectif affiché : 100 000 premières expériences professionnelles pour les jeunes franciliens. Les élus PS, qui se sont abstenus, ont expliqué leur vote par une contestation nécessaire face à un *« coup de com' »* qui révèle, selon eux, *« beaucoup de précipitation, très peu de contenu et de l'amateurisme »*. Les socialistes rappellent que la politique mise en place précédemment avait été plebiscitée au niveau national avec la mention *« meilleure politique innovante »*. Le groupe proteste par ailleurs contre l'uniformisation du financement des CFA, jugée discriminatoire puisque ne tenant pas compte des difficultés de certains territoires.

La nouvelle présidente de Région a également annoncé l'organisation, le 21 mars prochain, d'une grande conférence régionale pour la croissance, l'emploi et la formation professionnelle. *« Il s'agira de réfléchir à cinq points : comment faire venir les entreprises et les capitaux en Ile-de-France (attractivité), faire grandir les entreprises (compétitivité), créer un écosystème d'innovation via le rapprochement entreprises/recherche/enseignement supérieur, rendre plus efficace l'offre de formation, et améliorer la qualité de vie au travail et la compétitivité »*, a expliqué la présidente de Région qui veut, avant tout, innover et expérimenter.

Expérimenter, c'est ce qu'entend faire Jérôme Chartier, vice-président en charge de l'économie et de l'emploi, qui propose la création d'une « CAPE » – cellule d'accompagnement pour l'emploi.

### Pôle emploi et big data

Valérie Pécresse entend bien, aussi, faire bouger le service public de l'emploi. Récupérer, par exemple, le rôle jusqu'à présent délégué à Pôle emploi d'organiser la formation individuelle des chômeurs : *« Il s'agit de la remettre en lien avec la réalité ! Car les emplois existent ! »*, a-t-elle martelé. Elle se verrait bien, également, négocier avec le service public de l'emploi l'envoi de données anonymisées sur les nouveaux chômeurs, pour que des start-up les passent au crible du big data pour les aiguiller vers des places vacantes. Autre innovation : *« Nous souhaiterions expérimenter l'apprentissage pour les seniors »*, a-t-elle confié. Autrement dit pour les plus de 25 ans – âge limite actuel – mais aussi, pourquoi pas, pour de vrais seniors en reconversion.

Enfin, *« toutes les entreprises ou associations que nous aidons devront, pour toute aide de moins de 23 000 euros, accueillir un stagiaire. Au-delà, nous entamerons des discussions pour voir jusqu'où placer le curseur »*, a expliqué Valérie Pécresse qui a promis : *« La Région, qui n'est pas exemplaire, va montrer l'exemple »*. ■ C.B.

Valérie Pécresse veut faire bouger le service public de l'emploi.

© JGP

**Conseil stratégique pour l'attractivité et l'emploi.** Valérie Pécresse vient de nommer Guillaume Poitrinal – coprésident de Woodeum & Cie, ancien président d'Unibail-Rodamco – à la tête du conseil stratégique pour l'attractivité et l'emploi de la Région. *« Guillaume Poitrinal espère parvenir à faire émerger une vingtaine d'idées portant, notamment, sur l'accompagnement des start-up ou bien encore l'accueil des investisseurs étrangers »*, souligne le conseil régional.

**La CCI associée à EuropaCity.** La CCI Paris Ile-de-France s'associe au projet EuropaCity dans le cadre d'une convention par laquelle elle contribuera à la mise en place d'un dispositif de formation, à la réalisation d'une expertise sur la prospective commerciale et à l'insertion économique du projet au niveau local.

QUESTIONS À...

## Jean-Jacques Barbaux

Président du conseil départemental de Seine-et-Marne

# « J'essaie d'impulser une agence régionale de développement »

**JGP : Que prévoyez-vous face à la suppression de la compétence développement économique ?**

**Jean-Jacques Barbaux :** Maintenir un levier en la matière pour le conseil départemental est essentiel. Nous sommes en charge du RSA, et tout emploi gagné signifie un chômeur de moins. Il me semble aberrant que nous soyons un guichet social en matière d'emploi et que l'on nous retire un levier en la matière. Nous disposons, en Seine-et-Marne, d'une agence de développement. J'essaie donc d'impulser l'idée d'une agence régionale avec des antennes départementales. Je m'en suis entretenu avec Valérie Pécresse qui a accueilli ce projet favorablement.

**JGP : Quels sont les autres moyens par lesquels vous souhaitez agir ?**

Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur une vraie interconsularité, avec les différentes chambres qui travaillent ensemble avec nous. Nous pouvons également travailler sur des leviers de développement économique avec les grandes intercommunalités, au travers de l'aménagement du territoire.

Je souhaite que nous rédigions le plus rapidement possible un « livre blanc » de la Seine-et-Marne, pour que je puisse être le VRP du Département et que nous puissions vendre notre territoire comme nous le souhaitons. ■ PROPOS RECUEILLIS PAR R.R.

# Nov'Impact : changer d'échelle sociale et environnementale

**Après un parcours dans le conseil et un passage au Centre francilien de l'innovation, Catherine Von Dahle a lancé, en mai 2015, Nov'Impact, afin de *« faire levier sur la transition écologique et sociale de l'économie »*. Son booster accompagne une quinzaine de projets, pendant six mois, qui visent à *« changer d'échelle »* en matière sociale et environnementale. Ateliers collectifs, coaching individuel et accès à des experts sont proposés.**

## IMFUSIO
Culture du changement

**Après 11 ans d'existence, la société de conseil en changement des organisations souhaite mettre en place des indicateurs.**

ImFusio développe des outils d'intelligence collective pour *« modifier les schémas de la culture du changement qui sont souvent douloureux »*, explique Yael Guillon, un de ses fondateurs. Elle coconstruit des réponses pour trouver les *« bons outils, les bonnes pratiques et les bonnes postures »*. La société travaille, par exemple, avec Leroy Merlin dans l'objectif de transformer les métiers et la culture maison pour que le client soit au centre de l'organisation. Un programme qui les fait parfois passer pour des *« doux rêveurs »*, d'où l'idée de mettre en place des indicateurs pour *« avoir un discours plus concret »*.

Date de création : **2005**
Activité : **Conseil**
Dirigeant : **Yael Guillon**
Site web : **imfusio.com**
Contact : **contact@imfusio.com**

## OPEN ESPACE
Boutique de l'emploi

**L'Open Espace est une boutique consacrée à la formation et à l'emploi, située à Montreuil (Seine-Saint-Denis), mais aussi une appli pour prolonger le lien par le numérique.**

Ce lieu collaboratif, social et solidaire a ouvert en janvier 2014 mais *« s'est construit avec le temps, en coconstruction avec les habitants qui y sont venus »*, explique Franck Drapin, son créateur. Une appli pour smartphone, un institut de recherche sur l'emploi et une association d'accompagnement des entreprises sont venus compléter l'activité. Le responsable de l'Open Espace s'apprête à lancer l'Open money, une valeur d'échange basée sur le temps afin de *« mettre à disposition des compétences en échange de cette monnaie »*, explique-t-il. Prochaine étape : dupliquer le modèle en d'autres lieux.

Date de création : **2013**
Activité : **Espace emploi et formation**
Dirigeant : **Franck Drapin**
Site web : **open-espace.fr**
Contact : **contact@open-espace.fr**

## FULLMOBS
Crowdtiming

**Inspirée du crowdfunding, la plateforme de Fullmobs vise à créer des nouveaux formats d'engagement.**

Lancé en mars 2015, le site vise à rassembler des participants pour mener une action ou sensibiliser à une cause. *« Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait besoin d'un changement de discours pour inciter les citoyens à s'engager, nous avons donc souhaité mettre en place un dispositif plus convivial »*, rapporte Roxane Julien, une des deux cofondatrices. Une quarantaine de campagnes ont été menées depuis le lancement mais la plupart ont été des pilotes, et le début de l'année 2016 est donc le *« vrai départ »*, déjà marqué par une première réussite avec la mobilisation autour de la suppression de ses anciens mails pour économiser de l'énergie.

Date de création : **2015**
Activité : **Mobilisation citoyenne**
Dirigeant : **Séverine Pelleray**
Site web : **fullmobs.org**
Contact : **contact@fullmobs.org**

## Telex
L'actualité des start-up, incubateurs et pépinières d'Ile-de-France

### ONEPARK
**Date de création :** 2013
**Activité :** Réservation de places de parking. Vient de signer un partenariat avec Effia, n° 2 des parkings en France
**Dirigeant :** Gilles Latouche
**Site web :** www.onepark.fr
**Contact :** contact@onepark.fr
**Adresse :** Cnit, 2, place de La Défense
92053 Paris La Défense

### TECH4TEAM
**Date de création :** 2013
**Activité :** Gestion de billetterie d'événements (voir *Le journal du Grand Paris* n° 23). Vient de signer un partenariat avec le site de billetterie Digitick
**Dirigeant :** Kévin Vitoz
**Site web :** tech4team.fr
**Contact :** kevin.vitoz@tech4team.fr
**Adresse :** 32, rue des Carmes
75005 Paris

### FLAMEFY
**Date de création :** 2012
**Activité :** Communication digitale (voir *Le journal du Grand Paris* n° 4). Vient de lever 700 000 euros pour se développer en Asie
**Dirigeant :** Jessica Xu
**Site web :** www.flamefy.com
**Contact :** info@flamefy.com
**Adresse :** Labo de l'édition
2, rue Saint-Médard
75005 Paris

### IDEXLAB
**Date de création :** 2011
**Activité :** Plateforme d'innovation ouverte (voir *Le journal du Grand Paris* n° 2). Une des premières start-up à intégrer Le Cargo
**Dirigeant :** Jean-Louis Lievin
**Site web :** www.idexlab.com/fr
**Contact :** contact@idexlab.com
**Adresse :** 157, boulevard Macdonald
75019 Paris

© CHESAPEAKE BAY PROGRAM

La région produit six fois plus de déchets de chantier que de déchets ménagers.

EN CHIFFRES

**30**
millions de tonnes de déchets de chantier par an en Ile-de-France dont 22 millions de déchets des travaux publics

**95 %**
des déchets des travaux publics sont des déchets inertes

DÉCHETS DE CHANTIER

# La remise en cause du Predec par le préfet inquiète les élus

**Le préfet de région a déféré au tribunal administratif, pour contrôle de légalité, le Plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP (Predec) adopté par la Région en juin 2015. Une décision qui surprend les élus de tous bords qui s'inquiètent du retard induit par ce recours.**

De 2009 à 2013, 80 % des déchets inertes des chantiers franciliens ont été envoyés en Seine-et-Marne. Soit plus de 26 millions de tonnes. Mettre fin à ce déséquilibre est l'un des objectifs du Plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP (Predec), adopté le 18 juin dernier par la Région. Il prévoit ainsi un moratoire de trois ans empêchant la création de toute nouvelle installation de stockage de déchets inertes (ISDI) en Seine-et-Marne, suivi d'un plafonnement des nouvelles capacités de stockage de déchets dans ce département jusqu'à la fin du plan.

Or le Predec a été déféré fin 2015, par le préfet de région Jean-François Carenco, au tribunal administratif. Trois réserves sont émises par ses services juridiques sur le document final. Elles concernent l'instauration du moratoire, l'insuffisante prise en compte des évolutions démographiques et économiques qui conduirait à des tensions, et enfin l'absence d'articulation du plan avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). La préfecture de la région Ile-de-France se refuse aujourd'hui à tout commentaire sur ce *« travail administratif tout à fait classique au titre du contrôle de légalité »*. Mais les élus régionaux, de tous bords, se disent surpris tant par le timing que sur le fond de la démarche.

### Outil stratégique majeur

*« Le préfet de région avait formé un recours gracieux auprès de la Région en août. Il s'agissait alors d'interrogations sur la localisation des installations nouvelles, l'articulation avec d'autres documents de cadrage régionaux (schémas, plans…), auxquelles des réponses avaient été apportées. Mais contester l'idée même de moratoire est complètement nouveau et nous surprend, car il y a*

## Un document de programmation et de mobilisation

Le Predec, adopté le 18 juin par le conseil régional d'Ile-de-France, est un document de programmation opposable aux personnes morales de droit public (collectivités territoriales, Etat pour les autorisations de nouvelles installations…) ainsi qu'à leurs concessionnaires publics et privés. C'est aussi un outil de mobilisation et de sensibilisation à destination de l'ensemble des acteurs, professionnels du BTP, exploitants de sites, aménageurs…
Le Predec francilien se fixe comme priorité de *« réduire la production de déchets et leur nocivité »*, en encourageant l'écoconception des projets intégrant la problématique de la fin de vie des ouvrages, en favorisant le réemploi des déblais inertes, en réduisant et en gérant mieux les déchets dangereux issus des chantiers de bâtiment et notamment ceux des artisans… Le Predec pose également un objectif de 70 % de valorisation matière (réemploi) pour les déchets non dangereux du BTP d'ici à 2020, un objectif prévu par la directive européenne « déchets » de 2008, et transposé dans la loi « transition énergétique pour la croissance verte » d'août 2015.

*eu concertation avec les services de l'Etat tout au long de l'élaboration du plan, et une validation du préprojet par le préfet en 2014 »*, souligne Roseline Sarkissian, conseillère régionale (PS) de Seine-et-Marne. Pour cette représentante de l'ancienne majorité aux commandes jusqu'en décembre, *« ce plan, adopté à l'unanimité à l'issue d'une large concertation menée pendant deux ans, est un outil stratégique majeur à l'échelle régionale pour permettre le rééquilibrage du territoire en matière d'accueil des déchets »*. Or *« ce que l'on nous présente aujourd'hui comme un questionnement simplement juridique, un peu technique, apparaît comme une remise en cause de plus grande ampleur, du projet même*, estime l'élue. *C'est plus que problématique. Plutôt que de refuser le Predec, il faudrait au contraire, dès à présent, préparer sa mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés : création de nouvelles installations hors Seine-et-Marne, plateformes d'accueil des déchets et de recyclage du Grand Paris… C'est ce travail qu'il faut commencer à engager. »*

**Des réticences anciennes au sein des services de l'Etat**

Les élus du groupe socialiste du conseil régional ont donc écrit, mi-février, au Premier ministre, Manuel Valls, et à la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, pour leur faire part de leur étonnement face à l'annonce d'un recours préfectoral contre le Predec.

### Plan irréaliste

Selon des observateurs, ce Predec, inspiré et porté par les Verts au sein de l'ancienne majorité, aurait d'emblée provoqué des réticences au sein des services de l'Etat, où il aurait été jugé agressif et irréaliste dans sa volonté de créer des installations de stockage dans l'ouest parisien. Le changement de majorité à la Région aurait été perçu comme une occasion de le remettre en question. La nouvelle vice-présidente du conseil régional, en charge de l'écologie et du développement durable, Chantal Jouanno, prend pourtant aujourd'hui sa défense, soulignant que *« le Predec a été voté à l'unanimité »* en juin dernier *(lire ci-contre)*.

Du côté de la Seine-et-Marne, l'inquiétude est de mise. *« La dénonciation du Predec pose un problème pour notre département, quand on sait que nous devrons accueillir 100 % des déchets du Grand Paris express*, souligne Jean-Jacques Barbaux, président (LR) du conseil départemental. *Ceux qui vont nous envoyer ces déchets sont les mêmes qui ont refusé la mise au grand gabarit de la Seine, ce qui aurait permis de les acheminer par voie fluviale. Déchets de chantier et granulats vont donc circuler par camions et abîmer nos routes sans compensation »*, ajoute l'élu.

**Une hausse à venir de 60 millions de tonnes de déchets de chantier**

### Structurer les filières

Il est vrai que la construction du Grand Paris ne va faire qu'accentuer le problème. Les déchets de chantier représentent d'ores et déjà 30 millions de tonnes par an en Ile-de-France. Six fois plus que les déchets ménagers ou les déchets non dangereux des entreprises. Les projets du Grand Paris (transport et logement) pourraient se traduire par une augmentation de 60 millions de tonnes des déchets de chantier sur 12 ans, selon une étude réalisée en amont du Predec.

L'objectif du plan régional de 70 % de valorisation matière (réemploi) pour les déchets de chantier non dangereux à l'horizon 2020 s'entend par installation de tri (d'où la nécessité d'améliorer leurs performances, et de développer le tri sur chantier en amont), mais aussi par filière (plâtre, bois, PVC, vitrages, isolants, revêtements de sols, panneaux photovoltaïques, etc.), ce qui suppose de structurer celles-ci. La création d'une dizaine de chaînes de tri supplémentaires spécialisées pour les déchets du BTP, d'environ 100 000 t/an de capacité chacune, serait nécessaire d'ici à 2026, selon le Predec. Un vaste… chantier. ■

MARIE BIDAULT

© HM DUCLOS

**QUESTIONS À…**
**Chantal Jouanno,** vice-présidente (UDI) du conseil régional chargée de l'écologie

## « La grande couronne ne doit pas être le déversoir du Grand Paris »

**JGP : Le préfet de région a annoncé avoir déféré au tribunal administratif le Predec, adopté en juin par le conseil régional. Avez-vous été surprise ?**

**Chantal Jouanno :** Lors d'une réunion de travail il y a une quinzaine de jours, le préfet de région m'a informée qu'il avait déféré le Predec au tribunal administratif fin décembre. Il a mis en avant le fait que, selon lui, la Région ne pouvait imposer un moratoire sur la création de nouvelles installations de stockage de déchets inertes (ISDI) dans le département de la Seine-et-Marne. Face à cette décision, c'est un sentiment d'incompréhension qui domine, à double titre : sur la forme et sur le fond.
Sur la forme parce que, dans le cadre de l'ensemble de la procédure d'élaboration du Predec qui a débuté en 2013, les services de l'Etat ont été consultés. La commission d'enquête a émis un avis favorable, l'Etat lui-même a émis un avis favorable, certes avec des réserves, mais favorable. Sur le fond ensuite car, dans une situation semblable, le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (Predma) avait finalement été validé fin 2011 par le Conseil d'Etat. Selon cette jurisprudence, la loi permet de définir des secteurs comportant des restrictions. Notre analyse juridique est donc que le conseil régional est fondé à définir des zones de moratoire.

**JGP : Quels sont les enjeux de ce Predec, voté sous la précédente majorité régionale ?**

Le Predec a été voté en juin à l'unanimité : nous allons le défendre car les orientations définies sont les nôtres. Premièrement, il répond à une logique régionale à laquelle nous tenons : il est important de ne pas opposer le Grand Paris et le reste de la région. On ne peut pas continuer à donner le sentiment que la grande couronne est le déversoir du Grand Paris. Deuxièmement, c'est une formidable opportunité de créer une filière de valorisation des déchets, donc de l'activité et des emplois. Valérie Pécresse a ainsi prévu, dans le prochain budget, des mesures spécifiques pour accélérer le développement d'une filière de valorisation des déchets. Enfin sur le plan environnemental, on ne peut pas continuer à aller enfouir des terres en Seine-et-Marne parce qu'on ne prend pas le temps de s'organiser autrement. On ne peut pas continuer comme avant, vu le volume de déblais attendu des travaux du Grand Paris. Il y a là un vrai sujet sur lequel nous attendons l'aide de l'Etat pour créer des plateformes de stockage, de tri, de valorisation, organiser la réutilisation des terres pour des projets d'aménagement, ou remblayer des carrières. Il existe un comité de suivi dans lequel l'Etat n'est pas suffisamment actif, et il faut faire pression sur la Société du Grand Paris.

**JGP : Vous demandez un retrait du recours ?**

On souhaiterait bien évidemment un retrait du recours, d'autant que le préfet de Seine-et-Marne a autorisé plusieurs ISDI juste avant le moratoire, qui par ailleurs n'est que de trois ans. A défaut, il serait intéressant de connaître la jurisprudence car nous pensons qu'elle nous sera favorable. Dans ce dossier, il n'est pas seulement question de gestion des déchets mais aussi de la répartition des compétences entre la Région et l'Etat. Le Predec est une création de la loi Grenelle, mais la loi NOTRe prévoit également un Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Le Predec francilien a été adopté à l'unanimité, car il y a un accord de l'ensemble des élus régionaux pour créer un Grand Paris de l'économie circulaire. Cette unanimité se heurte à la volonté de l'Etat d'aller vite.

## En bref Jurisprudence

**RECOURS CONTENTIEUX**

**Dol**

Une collectivité est recevable à saisir le juge du référé provision afin d'obtenir réparation du préjudice subi du fait des surcoûts induits par les conditions de passation de trois marchés publics. L'action de la collectivité étant fondée sur la responsabilité quasi délictuelle d'un titulaire du marché, en raison d'agissements dolosifs, trouve son origine dans le contrat lui-même.
CAA Nantes, 2 février 2016, n° 15NT00865

**PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

**Réparation**

Une collectivité est en droit de réclamer indemnisation du préjudice qu'elle subit, du fait d'une entente de répartition de marchés publics dans le domaine de l'acquisition de panneaux de signalisation routière et d'équipements annexes, et ce, devant le juge du référé provision.
CAA Nantes, 2 février 2016, n° 15NT00865

**SANS SUITE**

**Intérêt général**

Une collectivité peut déclarer sans suite un marché public, pour motif d'intérêt général, mais un défaut d'évaluation précise de ses propres besoins par le pouvoir adjudicateur n'est pas constitutif d'un motif d'intérêt général, justifiant l'abandon d'une procédure d'attribution d'un marché public.
CAA Nantes, 2 février 2016, n° 14NT01374

Retrouvez l'actualité des marchés publics sur le site **LEJOURNALDUGRANDPARIS.FR**

MARCHÉS PUBLICS › LE DÉCODEUR

# Nouveau corpus juridique des concessions

**L'ordonnance et le décret réformant en profondeur le droit des concessions en France ont été définitivement adoptés. De nouvelles contraintes s'appliquent aux aménageurs et concessionnaires dès avril prochain.**

On les attendait plutôt après la réforme des marchés publics, mais finalement l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ainsi que son décret d'application n° 2016-86 du 1er février 2016 ont été plus rapidement adoptés.

### 1 LES CONCESSIONS CONCERNÉES

Les nouvelles règles s'appliqueront à tous les contrats de concession dépassant les seuils européens, qu'il s'agisse de concessions de service, de travaux ou d'aménagement. Les délégations de service public continuent à exister, mais avec de nouvelles règles. Les textes jusqu'à présent applicables sont ainsi désormais fusionnés dans une même ordonnance, et son décret d'application, en imposant des conditions plus strictes de recours à ce système de financement (notamment) par l'usager d'un service public.
Reste à savoir ce qu'est un service public. De nombreuses jurisprudences sont venues jusqu'à présent illustrer cette notion, au cas par cas. Le concept, malgré les réticences du droit européen, est maintenu expressément dans le nouveau corpus juridique français.

### 2 PAS UN MARCHÉ PUBLIC

L'article 5 de l'ordonnance souligne les spécificités des contrats de concession, en les distinguant bien des marchés publics classiques. Il doit s'agir d'un contrat conclu par écrit, par lequel une ou plusieurs autorités concédantes soumises à l'ordonnance confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.

### 3 UN RISQUE ÉCONOMIQUE MESURÉ

La part de risque transféré au concessionnaire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne doit pas être purement nominale ou négligeable. Le concessionnaire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation de l'ouvrage ou du service.

### 4 UNE REFONTE IMPORTANTE

Les anciennes conventions de délégation de service public sont transformées en une sous-catégorie des nouveaux contrats de concession. Ces derniers sont des contrats administratifs (art. 3 de l'ordonnance). La notion de contrat de concession est donc plus large que celle de DSP. Elle inclut, par exemple, les concessions de travaux issues de l'ordonnance n° 2009-864 du 15 juillet 2009. Par ailleurs, les concessions d'aménagement, régies par la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005, sont visées à deux reprises (articles 60 et 75 de l'ordonnance du 29 janvier 2016).
L'article L. 1 411-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux délégations de service public, est par ailleurs réécrit. Il est exigé que la perte potentielle supportée par le délégataire ne doive pas être purement nominale ou négligeable. Le délégataire doit assumer le risque d'exploitation et peut être chargé de construire des ouvrages, de réaliser des travaux ou d'acquérir des biens nécessaires au service public.
Les concessions « nouvelle génération » vont ainsi faire leur apparition dans les prochains mois. Il convient désormais de viser non seulement l'ordonnance du 29 janvier 2016, mais également son décret. ■

## QUELLE DURÉE MAXIMALE POSSIBLE ?

L'enjeu de la transposition de la directive européenne sur les concessions portait notamment sur la durée maximale d'un tel contrat. Les termes de la directive semblaient restrictifs et limiter l'étendue des concessions à une durée de principe relativement courte. La version finale de l'ordonnance, en son article 34, établit une nouvelle logique : la durée n'est plus seulement calculée en fonction du montant des prestations ou des investissements à la charge du concessionnaire, mais également selon la nature même de la concession. Cette durée ne doit pas être excessive, au point de remettre en cause l'obligation de remise en concurrence régulière de tels contrats. ■

**L'AUTEUR**
**Jérôme Michon,** consultant, enseignant, auteur de nombreux ouvrages, intervient à vos côtés pour tous vos besoins en marchés publics. **Contact : juris-projet@orange.fr**

© JGP

La séance du 18 février a été l'occasion de présenter le logo de la métropole.

INSTITUTIONS

# La MGP zappe les préliminaires

**Patrick Ollier a présenté, lors de sa 2e séance plénière, une métropole du Grand Paris déjà à pied d'œuvre. Avec l'annonce surprise d'un « Inventons la métropole », sur le modèle de Réinventer Paris, aussi inattendu que bienvenu.**

Les 131 communes membres de la métropole du Grand Paris ont reçu la notification du montant de leur attribution de compensation provisoire, soit quelque trois milliards d'euros. L'ensemble des délégations a été attribué, sept commissions créées *(voir sur notre site)*. La métropole a désormais un logo… *« Peu d'instances peuvent se vanter d'avoir fait autant en quelques semaines »*, a déclaré Patrick Ollier, le 18 février, en marge de la deuxième séance plénière de la métropole du Grand Paris. *« Le président Ollier sait qu'un des principaux reproches que l'on formule à l'encontre de la métropole est qu'elle serait une coquille vide, redondante et inutile. Il entend démontrer, au contraire, qu'elle agit, avec efficience et rapidité »*, commente-t-on dans l'entourage du maire de Rueil-Malmaison.

### Inventons la métropole

Dans cet esprit, le bureau de la métropole a annoncé, lors de cette deuxième plénière, le lancement d'« Inventons la métropole ». Un vaste projet d'aménagement, calqué sur Réinventer Paris. Dès le mois de mars, un séminaire réunira au pavillon Baltard, dans la commune de Nogent-sur-Marne, le bureau de la métropole, les présidents de chacun de ses 12 territoires, l'Atelier international du Grand Paris ou la Société du Grand Paris pour lancer officiellement cet appel à projets architectural innovant. *« Rien ne sera imposé aux maires, qui sont appelés, en l'occurrence, à proposer, s'ils le souhaitent, des emprises foncières qui seront intégrées à cet appel à projets »*, précise Patrick Ollier.

*« Nous avançons avec humilité, et modestie»*, a fait valoir le président de la métropole du Grand Paris, qui a fait adopter, à l'unanimité, une délibération prévoyant que les élus métropolitains tout comme leur groupe ne seront attributaires d'indemnités que dans plusieurs mois, quand la métropole sera devenue plus concrètement opérationnelle.

### Meccano financier

Lors de cette deuxième séance plénière, Gilles Carrez, vice-président de la MGP en charge des finances, a décrit les canaux financiers très élaborés reliant la métropole, ses territoires et ses communes. *« Je m'assigne la double tâche de protéger les intérêts financiers de nos communes et de défendre la métropole face à l'Etat »*, a résumé le député-maire du Perreux. Pour l'heure, les 131 communes membres se voient reverser la totalité des recettes fiscales transférées à la MGP, dans un jeu à somme nulle appelé à évoluer au fil des transferts de charge à la métropole, comme c'est la règle en matière intercommunale.

Patrick Ollier a annoncé, enfin, qu'un conseil de développement, coprésidé par Philippe Laurent, maire (UDI) de Sceaux, et un représentant de la société civile, serait créé. ■ J.P.

## En bref
## Collectivités

**Paris. Commande responsable.** Le 17 février, le Conseil de Paris a adopté un « schéma de la commande publique responsable ». Cette obligation, née de la loi de 2014 sur l'économie sociale et solidaire, devrait avoir un impact considérable, appliquée au 1,6 milliard d'euros d'achats qu'effectue la ville de Paris chaque année.

**Grande couronne. 3 nouvelles intercos installées en mars.** A la suite de la décision du Conseil d'Etat du 10 février, les trois dernières intercommunalités de grande couronne nées au 1er janvier 2016 vont pouvoir se mettre en place. Grand Paris Sud, Val d'Yerres-Val de Seine et Roissy Pays de France devraient installer leur conseil communautaire dans le courant du mois de mars.

**Val-de-Marne. Budget volontariste.** Pour bâtir son budget 2016, le conseil départemental du Val-de-Marne anticipe une recentralisation du RSA, en cours de discussion avec l'Etat. Lors du débat d'orientation budgétaire, le 15 février, le président du Département Christian Favier a annoncé souhaiter *« poursuivre les politiques publiques utiles aux Val-de-Marnais et au développement [du] département et continuer d'avancer et d'innover »*.

INSTITUTIONS

## Paris métropole lance 5 groupes de travail

**Paris métropole continue. La preuve en cinq groupes de travail lancés lors du comité syndical qui s'est réuni le le 12 février à Plaine Commune.** Vision stratégique, articulation territoriale, solidarité financière ou relations avec l'Etat dans le domaine de l'aménagement : les groupes de travail portent sur les (nombreuses) questions que la création de la métropole et de ses territoires posent, ou auxquelles elle ne répond pas tout à fait. *« Nous allons interpeller, dans le cadre du groupe consacré à la vision stratégique du Grand Paris, l'ensemble des collectivités, afin de créer une réflexion à la fois sur les éléments qui les placent en concurrence et sur ceux pour lesquels elles peuvent agir en complémentarité »*, souligne-t-on dans l'entourage de Patrick Jarry, président de Paris métropole. ■ J.P.

COLLECTIVITÉS

## Paris, gestionnaire de la comptabilité métropolitaine

**Le Conseil de Paris a adopté, le 15 février, le projet de convention entre la Ville et la métropole du Grand Paris pour la mise en œuvre d'un service commun de gestion comptable.** La convention, qui entrera en vigueur dès sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2017, s'appuiera sur les services déjà existants de la Ville de Paris. Seuls deux emplois seront créés. Les agents, essentiellement de la sous-direction de la comptabilité, verront *« leur statut, leurs conditions de travail et leur rémunération inchangés »*, explique la délibération. Par ailleurs, ce processus de mutualisation est guidé par quatre principes directeurs : le respect de l'autonomie réciproque de la métropole et de la Ville, la transparence de la gestion, la concertation et l'accompagnement du personnel. ■ G.M.

## En bref Transports

**CDG express en Conseil des ministres.** L'ordonnance relative à la société de projet, filiale de SNCF Réseau et d'Aéroports de Paris, qui sera chargée du CDG express a été présentée le 17 février en Conseil des ministres. Ce texte confie, dans le cadre d'un contrat de concession de travaux, la mission de conception, financement, réalisation et exploitation de l'infrastructure ferroviaire à cette société, qui devrait voir le jour dans le courant de l'année 2016 avec un objectif de mise en service avant 2024.

**Ligne 18. Les élus se mobilisent.** Alors que l'enquête publique sur la ligne 18 du Grand Paris express commence en mars, les élus locaux militent en faveur de sa réalisation en une seule tranche jusqu'à Versailles chantiers en vue d'une mise en service en 2024 au lieu de 2030.

STIF

# Un débat d'orientation budgétaire en forme d'état des lieux

**Lors du débat d'orientation budgétaire du Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif), le 17 février, la nouvelle majorité a effectué un état des lieux des projets et réserve la présentation de ses ambitions pour le vote du budget, prévu fin mars.**

La première véritable réunion du nouveau conseil n'a pas permis d'en savoir beaucoup plus sur les intentions de Valérie Pécresse en matière de transports. En effet, le débat d'orientation budgétaire s'est inscrit, à la surprise de l'opposition, dans la continuité de l'ancien exécutif avec des investissements de 4,8 milliards d'euros prévus pour la période 2016-2020. *« Nous n'avons pas retrouvé les engagements de campagne de la présidente de Région et nous n'avons pas senti sa signature »*, observe Corinne Valls, vice-présidente (PS) du conseil départemental de Seine-Saint-Denis chargée des mobilités. *« Le débat visait à montrer la réalité de la situation financière très dégradée du Stif, dont le modèle économique a été cassé par le Pass unique »*, signale François Durovray, président (LR) de l'Essonne.

### Plan bus à venir

L'élu attend *« un engagement du gouvernement de recettes pérennes, qui ne proviennent pas des Départements, pour le financement du Pass »*, remarque-t-il, pour signaler son opposition à une solution reposant sur la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) attribuée aux conseils départementaux. Manuel Valls a proposé à la présidente de Région une solution pour 2016, mais la question demeure pour les années suivantes.

Les élus Front de gauche ont fait état de leur déception qu'il ne soit pas question de *« l'acquisition des 700 rames de RER promises* [pendant la campagne des régionales] *ou encore des 1 000 bus supplémentaires annoncés pour la grande couronne »*. S'ils craignent que ces investissements soient enterrés, il semblerait plutôt que ceux-ci seront présentés fin mars, lors du vote du budget. *« Il y aura des propositions d'offres dans le budget »*, notamment sur ces deux points, nuance François Durovray, rapportant les propos de Valérie Pécresse. ■

RAPHAËL RICHARD


## Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner pour un an, je choisis ma formule :

| | ☐ Abonnement web Solo | ☐ Abonnement web Multiutilisateurs | ☐ Abonnement web & édition papier |
|---|---|---|---|
| **Tarif annuel** | **780 € HT** (796,38 € TTC) soit 2,1 € par jour | **700 € HT** (714,70 € TTC) par utilisateur soit 1,90 € par jour | **960 € HT** (980,16 € TTC) soit 2,6 € par jour |
| • Accès au site Internet<br>• Newsletter quotidienne<br>• L'hebdo en PDF<br>• Les archives en PDF | ✓ | ✓ | ✓ + L'hebdo papier (48 numéros/an) |

**Adresse de livraison :**

Nom : .....
Organisme : .....
Adresse : .....
CP/Ville : .....
Pays (si hors France) : .....
Téléphone : .....
Email de l'abonné ou de l'administrateur :
..... @ .....

**Mode de paiement :**

☐ Chèque bancaire à l'ordre de JGPmedia
☐ Virement bancaire au Crédit Mutuel
Code IBAN : FR761 02780 6031 000205 8220209
☐ Carte bancaire
☐ American Express ☐ Mastercard ☐ Visa
N° : .....
Code de sécurité (3 derniers chiffres au dos) :
Date d'expiration : _ _ / _ _ _ _
Signature Cachet

**Abonnement en ligne : visitez la rubrique abonnement du site www.lejournaldugrandparis.fr**

**Retournez ce bulletin à : JGPmedia – 27 rue du Chemin vert, 75011 Paris // contact : dpillas@lejournaldugrandparis.fr**

QUESTIONS À...

# Paul Miguel

Président (PS) de la nouvelle communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne (Seine-et-Marne)

## « Cette fusion n'est pas un mariage d'amour »

**JGP : Pouvez-vous revenir brièvement sur la création de ce territoire ?**

**Paul Miguel :** En août 2014, le préfet nous a proposé un schéma qui nous faisait intégrer un périmètre de cinq intercommunalités réunissant 345 000 habitants. Val d'Europe et Marne et Gondoire ont souhaité rester seuls, notamment pour des raisons d'opération d'intérêt national en cours sur leur territoire, et ont obtenu une dérogation aux règles fixées par la loi Maptam dans ce but. Autant le schéma à cinq avait été rejeté par toutes les communes, autant celui à trois a reçu un soutien plus large.

**JGP : Comment se sont déroulées les discussions politiques qui ont conduit à votre élection ?**

Le conseil communautaire est constitué de 65 élus avec une quasi-parité des sensibilités politiques. Un accord sur une gouvernance partagée a donc été négocié afin d'assurer une représentation des territoires et des sensibilités au sein du bureau. J'ai été élu le 20 janvier avec 64 voix, et les vice-présidents ont également été désignés avec un très large soutien. Nous allons désormais travailler sur le budget 2016, qui ne fera pas l'objet de réels choix puisqu'il est trop tard pour commencer à en discuter. Nous reprendrons donc les actions amorcées en 2015 et entamerons cet été la préparation d'un vrai nouveau budget pour l'an prochain.

**JGP : Quel est le profil du nouveau périmètre ?**

Paris-Vallée de la Marne regroupe 12 communes et 226 000 habitants. Les trois anciennes agglos, limitrophes de la petite couronne, possèdent des histoires différentes puisque Marne-la-Vallée/Val Maubuée a été constituée il y a 43 ans, Marne et Chantereine a été créée il y a une dizaine d'années et la Brie Francilienne il y a six ans. Pourtant, les écarts de compétences sont peu importants.

**JGP : La prochaine étape importante est de bâtir un projet de territoire ?**

Nous venons de nous constituer et le projet de territoire n'a effectivement pas été débattu. Nous avons des points communs, notamment les ambitions sur la thématique de la « Ville de demain », qui vont nous permettre de travailler à le bâtir. Notre territoire présente beaucoup d'atouts et une certaine cohérence, ce qui va nous aider à concevoir ce projet. Cette fusion n'a pas été un mariage d'amour, mais l'état d'esprit est bon. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR RAPHAËL RICHARD

© DR

Paul Miguel a été élu président par 64 voix sur 65 conseillers.

# AGENDA

**Les événements du développement économique en Ile-de-France**

**10 MARS**
**Future@SystemX**
Depuis 2014, l'IRT SystemX ouvre ses portes une fois par an à l'occasion de son événement annuel Future@SystemX. Cet événement donne l'occasion aux équipes de l'IRT de présenter les résultats de leurs travaux de recherche et de s'appuyer sur des démonstrations illustrant les enjeux de leur projet.
**Centre Nano-Innov - Palaiseau**

**30 ET 31 MARS**
**Produrable 2016**
Depuis neuf ans, Produrable s'impose comme l'événement professionnel phare dans l'agenda du développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Organisée sous le haut patronage du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable & de l'Energie, soutenue par les principaux réseaux professionnels (EPE, ORSE, OREE,...), la 9e édition aura lieu les 30 & 31 mars 2016, avec le fil conducteur « RSE : Bienvenue dans le monde réel ! ».
**Paris – Palais des Congrès**

**6 ET 7 AVRIL**
**BIM World 2016**
BIM World, lieu de rencontres internationales sur la modélisation des données du bâtiment, présente les nouveaux univers de services qui se structurent autour des maquettes numériques décrivant les ouvrages. Chaque univers regroupe des concepts et exploite des technologies déjà identifiées qui vont réorganiser les marchés.
**Espace Grande Arche – Paris La Défense**

**JUSQU'AU 8 MAI**
**Réinventer Paris**
Quelques jours après la fin des jurys internationaux, le Pavillon de l'Arsenal présente les lauréats, les 74 finalistes et les 358 projets soumis par les équipes pluridisciplinaires ayant participé à l'appel à projets urbains innovants Réinventer Paris, première mondiale pour imaginer et construire autrement la ville de demain. Aquaponie, habitat participatif, coconstruction, nudge, réemploi de matériaux, béton nettoyant, dépolluant, végétal ou photovoltaïque, biofaçades, briques de papier, dalles actives, fermes urbaines, espaces de cofooding, coworking ou coliving, incubateurs, tiers-lieux, home office, campings urbains, l'exposition donne à voir l'incroyable diversité des innovations proposées par toutes les équipes qu'elles soient programmatiques, constructives, sociales, architecturales, environnementales, technologiques, juridiques, financières ou d'usages.
Imaginée par l'agence Peaks architectes, la scénographie, construite au fil des délibérations des jurys, développe un système ouvert et évolutif.
**Pavillon de l'Arsenal - Paris 4**

## 12-14 AVRIL

### La métropole du Grand Paris et sa relation aux territoires

Atelier organisé en partenariat avec l'Association des maires de France (Amif). La création de la métropole du Grand Paris bouleverse la décentralisation sur son territoire (répartition des compétences et des financements, évolution des intercommunalités existantes). Après la création de la métropole et de ses territoires, quelle place est réservée aux communes ? Comment peuvent-elles peser dans la création du projet métropolitain ? Les territoires sont-ils les communes nouvelles de demain ? Dans sa relation aux communes non situées dans son périmètre en Ile-de-France, la métropole peut-elle être un vecteur d'équilibre, de cohésion et de cohérence en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'inclusion sociale, culturelle, et éducative mais aussi de ressources financières ? Telles sont les questions qui seront débattues lors de cet atelier, organisé dans le cadre du Salon des maires d'Ile-de-France.

**Salon des maires d'Ile-de-France - Paris Event Center, porte de la Villette**

## En bref Coulisses

**Predec. La main des lobbies.** Mais pourquoi le préfet a-t-il décidé subitement d'attaquer le Plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP (Predec) ? *« Les lobbies sont passés par là »*, estime Pierre Serne, confiant ignorer à quel niveau de l'Etat ils sont intervenus.

**MGP. Valérie Pécresse toujours remontée.** *« Si la droite et le centre reviennent au pouvoir en 2017, Valérie Pécresse obtiendra une refonte en profondeur de la loi NOTRe*, confie un de ses proches. *Elle souhaite, en l'espèce, que le leadership stratégique de la Région soit clairement reconnu »*, poursuit-il. Et d'ajouter que Manuel Valls lui-même s'est montré *« très souple »* sur cette question.

**Finances. La métropole tendue.** L'accompagnement des maires bâtisseurs pourrait constituer une des premières mesures de la MGP. Mais inutile d'attendre une manne substantielle : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) accusera une baisse de 9 millions d'euros sur le territoire métropolitain en 2016.

**Métropole. Austerlitz.** La métropole envisage d'installer ses bureaux dans l'immeuble Be Open, près de la gare d'Austerlitz, en cours d'achèvement. Quant à son hémicycle, il pourrait déménager du coûteux Palais d'Iéna à celui, plus économique, du conseil régional.

**Marchands de sommeil. Une foncière dédiée ?** La préfecture de région travaille à la création d'une foncière dédiée à la préemption d'une partie des 14 000 pavillons cédés chaque année en Ile-de-France. Objectif : les soustraire à la cupidité des marchands de sommeil. Mais ce projet se heurterait notamment à des questions juridiques liées à la délégation du droit de préemption.

© DR

Michel Leprêtre, président du T12.

PORTRAIT

# Michel Leprêtre
## Ascensionniste

**« *Monté à Paris* » à l'âge de 14 ans, Michel Leprêtre est un représentant de la classe ouvrière comme il ne s'en fait plus. Le président du T12 a gravi les échelons au rythme des « *bagarres* » sociales.**

*« Je suis monté à Paris à l'âge de 14 ans*, entame Michel Leprêtre, *car l'école et moi, on s'est fâchés. »* Parti tout seul pour habiter chez sa tante, concierge à Paris, le fils d'ouvriers explique que le destin que lui promettait Boulogne-sur-Mer, entre pêche et sidérurgie, ne lui convenait pas. Le jeune garçon pave la voie à sa famille qui le rejoindra quelques années plus tard. Son père, qui faisait les *« trois-huit »* dans une usine sidérurgique, viendra les faire chez Citroën. *« Il y avait, à l'époque, cette idée que monter à Paris c'était aller vers le mieux, et puis, quand on quittait un boulot le matin, on était sûr d'en retrouver un le soir même. »* Les boulots, Michel Leprêtre les a collectionnés. Plongeur, vendeur de fruits et légumes, vendeur de journaux… pour arriver chez les vins Nicolas où il passera 15 ans de sa vie. Ce sera le premier pas vers les responsabilités politiques qu'il exerce aujourd'hui. Si ses parents *« avaient des idées très claires »*, ils n'étaient pas militants, et ce n'est que plus tard qu'il héritera des cartes d'adhérent à la CGT et au PCF de son grand-père. Mais c'est bien l'Histoire qui le façonnera. Il entre dans l'entreprise de spiritueux en octobre 1967. *« C'était une entreprise de 1 200 salariés avec des syndicats forts et, tous les ans, il y avait de la bagarre »*, raconte-t-il avec bonheur. Et pour cause, la bagarre de Mai 68 éclate quelques mois après son arrivée. Il connaîtra les occupations d'usine, la lutte sociale, se forgera ses idéaux et rencontrera ses camarades, *« j'étais dans ce bain-là, et c'est dans ce bain que j'ai puisé toute mon énergie »*. Aujourd'hui président du T12, il regrette que cette capacité de mobilisation ne semble plus d'actualité, *« on n'imagine pas aujourd'hui de tels succès revendicatifs »*.

A partir de cette période, le jeune partisan gravit les échelons de la CGT. Il en deviendra ainsi permanent pendant 18 ans. Au niveau local, d'abord, puis départemental et enfin national. Déjà conseiller municipal (PCF) de Vitry-sur-Seine, il en deviendra maire-adjoint et se passionne alors pour les prérogatives qui sont les siennes : aménagement, urbanisme, habitat, emploi et développement économique. *« Je crois avoir acquis une certaine expérience, mais aussi une certaine passion sur ces sujets car c'est par là que passe la vie que l'on peut offrir ou non à ses concitoyens. »*

### Imprégner son territoire

Et son travail est reconnu, comme le prouve son élection, confortable, à la tête du T12. *« C'est un défi pour moi mais cela témoigne aussi d'une certaine confiance qui est actée de très bonne manière »*, explique le président. Un défi, comme tant d'autres passés, comme tant d'autres à venir aussi. Au premier rang desquels imprégner son territoire et la métropole de la vision qu'il veut porter. *« Confiant n'est pas le mot, mobilisé, lucide sur le fait que c'est un pari et que c'est un pari qu'il est nécessaire de gagner. Ce pari, c'est réussir à construire un projet qui réponde aux problématiques de nos populations : le manque cruel de logements, une qualité de vie urbaine à renouveler, les problématiques de l'emploi et de l'emploi intégré dans la ville… »* Mais il se dit soutenu dans cette vision, et d'avoir gravi les échelons n'a rien enlevé à sa pugnacité. Cette ascension n'a rien enlevé non plus à ses idéaux, lui qui relit régulièrement *Germinal*, comme pour se rappeler ses origines. Une ascension, en certains points comparable à celle de Vidocq, un personnage qui le fascine même si Michel Leprêtre n'a rien d'un ancien forçat. Sauf peut-être celui de l'Internationale, lui qui est toujours debout et combatif. ■ G.M.

BIO EXPRESS

**2001** Maire adjoint de Vitry-sur-Seine

**2015** Président de la communauté d'agglomération Seine-Amont (Casa)

**2016** Président du T12, Val de Bièvre-Seine Amont-Grand Orly

Le journal du Grand Paris

**Société éditrice** JGPmedia au capital de 100000 euros, 27 rue du Chemin Vert - 75011 Paris
Tél. 01 75 77 87 25 - Dépôt légal à parution
**CPPAP :** 1116 T 92553 - **ISSN** : 073-3454

**Directeur de la publication :** Jacques Paquier
**Rédacteur en chef délégué :** Raphaël Richard
**Ont participé à ce numéro :** C. Bernard, M. Bidault, G. Mérot, J. Michon, F. Proux

**Directrice de clientèle :** Dominique Pillas
**Conception graphique :** Rampazzo & Associés
**Imprimerie :** ISI Print, 15 rue F. de Pressensé, 93210 La Plaine-Saint-Denis